



Erreur prix affiché mais commande reçu

Par **jrm54**, le **10/06/2013 à 16:37**

Bonjour,

Je vous contact car après un achat de chaussures de foot a pris très attractif (15€) sur l'un des nombreux site d'achats de chaussures en ligne. Ma commande a bien été livré mais 5 jours après cette livraison j'ai reçu un mail du service client en me précisant que je devais renvoyer mon colis suite a une erreur de prix. Est ce légal que dois je faire ? Les garder? les renvoyer? (J'ai déjà jouer un match avec).

Cordialement

Jeremy

Par **janus2fr**, le **10/06/2013 à 18:37**

Bonjour,

Quel est le prix réel ?

En effet, il est fait une différence entre la simple erreur et l'erreur manifeste.

S'il y a erreur manifeste, c'est à dire que le prix affiché est tellement bas que vous auriez du immédiatement vous rendre compte que c'était une erreur, le commerçant est effectivement en droit de vous demander de payer le vrai prix ou de rendre l'article.

En revanche, si le prix affiché ne laisse pas voir tout de suite une erreur mais simplement une bonne promotion, le vendeur doit assumer son erreur.

Par **jrm54**, le **10/06/2013 à 18:58**

Le prix réel est de 100€.

Je n'était pas sensé savoir que le prix était une erreur..

Que ca passe t'il si je ne renvoi pas mon article ?

Par **jrm54**, le **10/06/2013 à 19:00**

Le prix réel est de 100€.

Je n'était pas sensé savoir que le prix était une erreur..

Que ca passe t'il si je ne renvoi pas mon article ?

Par **janus2fr**, le **10/06/2013 à 19:03**

Effectivement, c'est limite car ça fait une sacrée remise !

Si vous ne rendez pas l'article, le vendeur pourrait saisir la justice pour demander l'annulation de la vente.

Mais le ferait-il pour une si petite somme ?

Et le juge trancherait-il pour l'erreur manifeste ou non ?

Difficile de répondre...

Vous auriez acheté une TV pour 10€ alors qu'elle en valait 1000€, je pourrais plus facilement être affirmatif !

Par **jrm54**, le **10/06/2013 à 19:06**

Certain propose des remises conséquente..

Le mail que j'ai reçu est assez vaste!

Je ne sais pas quoi faire sachant que pour 100€, les frais de justice seront égale a ce montant!

Si c'est une erreur de leur par pourquoi ne pas assumer ?

Par **Jibi7**, le **10/06/2013 à 21:56**

Qu'a répondu le vendeur quand vous lui avez dit les avoir déjà portées ?

les liquidations donnent parfois des offres incroyables

..et votre bonne foi ne me parait pas a mettre en doute.

Par **jrm54**, le **10/06/2013 à 21:58**

Je n'est pas répondu ne sachant quoi lui répondre..

Peut être que si je lui dit que je les ai déjà porté il voudra que je paye la différence!

Par **Jibi7**, le **10/06/2013 à 22:15**

ça me parait difficile !

dans un magasin le prix affiche est exigible donc pourquoi pas sur internet.?

pour verifier s'il n'y avait une arnaque organisee demandez a des amis (ou a nous)et d'aller voir sur le site s'ils ne continuent pas ..et prenez des copies ecran!

j'ai vu recemment tout un lot de chaussures de marque : meme pointure 36 et meme modele

liquide a 3€...par Emmaus qui reçoit maintenant des dons d'articles de marques fin de series..etc..

Par **jrm54**, le **10/06/2013** à **22:18**

Les chaussures sur le site sont maintenant affichée au prix de 115€, hors quand moi je les aient achetés elles étaient a 15€ preuves a l'appuis (Facture et capture d'écran)

Par **janus2fr**, le **11/06/2013** à **06:52**

[citation]dans un magasin le prix affiche est exigible donc pourquoi pas sur internet.? [/citation]

J'ai répondu à ça plus haut, sauf cas d'erreur manifeste.

Jibi7, vous qui suivez les faits divers, vous devez vous souvenir de ce site internet qui avait vendu une centaine de TV plasma pour une centaine d'euros au lieu de plusieurs milliers, la justice avait bien reconnu l'erreur manifeste et annulé les ventes.

Donc oui, l'affichage des prix est obligatoire, oui le prix affiché est contractuel, ... , sauf en cas d'erreur manifeste.

Le cas ici est compliqué car effectivement, 15€ au lieu de 115€, on voit bien que l'erreur c'est le premier 1 qui manque et cela représente une remise de presque 90%, donc le vendeur pourrait plaider l'erreur manifeste. D'un autre coté, des pompes à 15€, cela existe, donc l'acheteur peut être de bonne foi. Reste à savoir, perso je n'y connais rien en pompes de sport, si cette marque est une marque connue et ses tarifs connus également...

Je ne pense pas, de toute façon, que cette affaire prenne des proportions énormes, sauf si, comme dans le cas des TV cité plus haut, ce vendeur a écoulé un grand nombre d'article avec une perte de 90%.

Par **Jibi7**, le **11/06/2013** à **09:20**

interessante comparaison Janus
mais les tv etaient elles toutes livrees et utilisees ?

pour certains vetements la reprise est refusee s'ils n'ont été pas seulement essayés..

et les sommes en jeu sont differentes a moins qu'il ait livré 1 million de chaussures a perte ce qui pourrait laisser supposer une toute autre affaire..

Par **jrm54**, le **11/06/2013** à **09:40**

Merci de votre soutien, dans le mail il est bien écrit que les commandes ont été bloquées mais il se peut que certaines n'est pas pu l'être.. Comme la mienne par exemple , donc je pense que quelques paires on été vendu !

Par **Visiteur**, le **05/01/2018** à **09:06**

Bonjour,
soit il s'agit bien d'une erreur et ils risquent fort de bloquer votre commande. Soit il y a une condition à remplir et là soit vous la remplissez soit pas ? Style un abonnement téléphonique ? Soit vous n'étiez pas sur le site de Darty et c'est une grosse arnaque ! Vérifiez votre compte très régulièrement !